[illegible]ILLE.

PUBLIÉ PAR [illegible] & CO.
[illegible] CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] pour [illegible], payables d'avance [illegible] trois [illegible], payables d'a[illegible] à la Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] que les courtes ar[illegible] par écrit, une se[illegible] avant l'expiration du semestre. [illegible] chaque insertion [illegible] cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable d'un [illegible] devra être payé comme une nouvelle [illegible] de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans [illegible] tenant magasins de détail, $50. les Encanteurs, [illegible] d'Assurances et autres corporations publiques [illegible] pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur [illegible] commerce faisant la commission, $60. Les [illegible] se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque jour, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les article[s] [illegible] par Patronage du public à des ventes d'immeubles [illegible] les articles écrits par des passagers, les avis [illegible] de bienfaits &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles seront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., [illegible] payés en comme extraordinaires et aux prix et les [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à [illegible] et seront payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ce qui [illegible] réponse.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront pour la saison des plaisirs [illegible] $50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du tarif ordinaire.

POUR NEW-YORK. Par Key-West et Charleston—Départ du magnifique soir à 4 heures fixe le 20 juin—Le magnifique steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, construit à New-York pour la mer, et ayant de magnifiques emménagements, partira comme ci-dessus. Les passagers arriveront à New-York 9 jours après leur départ d'ici; ce steamer emportant une provision suffisante de combustible pour tout le voyage. Pour passage dans la Chambre ou à l'entre-pont s'adresser au comptoir des consignataires [illegible] plan de la chambre.
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
N. B. Des chambres pour familles peuvent être arrêtées en s'adressant comme ci-dessus. 17 mai

POUR ST. LOUIS ET QUINCY. Le bateau à vapeur OREGON, neuf et fin marcheur, capt. Cable, est actuellement prêt à recevoir du fret, et en ayant déjà une partie engagée, partira sous peu. Pour le reste de son chargement ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Poydras, ou à CHAS. DOANE, 69, Poydras. 24 mai

A VENDRE—Le bateau bien connu VANDALIA, tel qu'il se trouve. On le vendra à bon marché pour clore une société. Ce bateau pourrait être employé à remorquer, ayant de fortes machines et étant fortement construit. On peut l'examiner en s'adressant au capitaine Glenn, à bord, au bout de la rue Girod. Pour les conditions, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras. 24 mai

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Bateau de passagers.—Le steamer SAINT LOUIS, capt. Jos. Couvers, est actuellement prêt à recevoir un chargement, et partira de suite pour les lieux susdits et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 18 mai

POUR ST LOUIS & ALTON—Le steamer GEN. PRATTE, capitaine T. J. Casey, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHS DOANE 69 Poydras. 13 mai

A LOUER.—Le fin marcheur bateau à vapeur TECHE, d'une disposition favorable à la navigation de la côte ou du lac. Ce bateau est en parfait état et en entre approvisionné de tout ce qui peut être nécessaire à bord. Pour les conditions qui seront modérées, s'adresser à HENRY TETE, 13, rue Conti. 8 mai—1m

POUR ST. LOUIS, ALTON & LES PORTS INTERMEDIAIRES. Le steamer UNITED STATES, capt Farleigh, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 1er. mai.

PAQUEBOT REGULIER POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & COVINGTON. Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval, ayant été entièrement réparé, partira pour les ports ci-dessus tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de 8 heures, et effectuera son retour tous les mercredis et vendredis. Il quittera aussi le rail road tous les samedis pour revenir le dimanche après-midi.
Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington. Il a de superbes emménagements et peut offrir tous les agrémens possibles.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord. 22 av.—6m

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON. [Nouvel arrangement.] Le steamer PERSIAN, capitaine Jesse Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara et Port Hudson les samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 27 avril ou à STETSON & AVERY

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle-Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 courant, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures, P. M.
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans le samedi à 6 heures du matin.
[illegible] l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 21 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, [illegible] 31, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur GEN'L HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant toute la saison, entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, laissant la Nouvelle Orléans tous les Dimanches à 10 heures a. m. et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 13, rue Conti. 14 m—3m

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi à 10 heures A. M. et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5 déc

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme paquebot régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée. 14 nov

CABOTAGE.

POUR N. YORK.—Devant partir le 8 juin—Le brick CUBA, capitaine Latham, partira pour ce port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 26 mai

POUR NEW-YORK.—[Partant lundi 31 du courant.—Le navire paquebot OCONEE, capitaine Jackson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp. 26 mai

POUR BOSTON.—La barque voilière ALTHORP, capitaine Blake, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la Presse d'Orléans, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 24 mai

POUR BOSTON.—La goëlette fine voilière BOLD COMMANDER, capt. Wing, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 26 mai

POUR BALTIMORE.—Paquebot partant le 1er. juin.—Le navire fin voilier TIPPECANOE, capitaine Gray, partira le jour susdit et peut recevoir à fret 1000 barils; pour lesquels ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou au face de la rue Suzette, 2de Municipalité, ou à G. BEDFORD & BECK 24, Douane. 26 mai

POUR CITY POINT et Richmond.—La goëlette ZERVIAH, capt. Stevens, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Orange ou à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 26 mai

POUR CITY POINT ET RICHMOND—La goëlette fine voilière ONTARIO, capitaine Colson, ayant le quart de son chargement engagé et allant à bord partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal
ou à J. B. BAILY, 14 Bienville. 22 mai

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick paquebot ORLEANS, capitaine William Wickham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des Magasins rouges, ou à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 20 mai

POUR SAVANNAH—La goëlette CHOCTAW, capitaine Norton, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 8 mai

ANTILLES, MEXIQUE, &c

Pour MATAGORDA, Port Lavacca et Linville (Texas)—La Goëlette fine voilière BOSTON PACKET, capitaine Frederic Arnot, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à WM. HENRY FULLER, 42 rue Poydras. 17 avril

POUR LA MOBILE.—La goëlette neuve et fine voilière, MARIA, capt Eldrikin, ayant une partie de son chargement allant à bord, partira sous peu du Nouveau Bassin. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASBRIDGE, 97, rue du Camp. 24 mai

POUR LA MOBILE.—La goëlette fine voilière JOSEPHINE, capitaine Bereau, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 22 mai

POUR LA MOBILE.—La goëlette fine voilière C. W. BUERWOOD, capt. ——, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. [illegible]

POUR LA MOBILE, par la voie du Bassin à uf—La goëlette fine voilière HORNET, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 rue du Camp. [illegible]

[illegible] VENDRE OU A FRETER

A VENDRE ou à fréter—Le brick américain SAM HOUSTON, s'adresser à ALEXANDER GOW, 29, Bienville. [illegible] mai

A FRETER—Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à A. S. BARKER, 88 1/2 rue de la Commune. 22 avril

CAFÉ de la Havane et Sucre, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co, 38, Vieille Levée.

CHAPEAUX, souliers, habillemens—Un assortiment général des marchandises ci-dessus, convenables au marché de la campagne, à vendre par FROST & Co. [illegible] rue de la Douane

---

[illegible] GALVESTON.—[illegible] Mardi lo[illegible] à 10 heures A. M. [illegible] basse pression NEW-YORK, [illegible] John T. Wright, partira positivement [illegible] pour le port ci-dessus le 1er. juin [illegible] heures, A. M.
Ce bateau a été entièrement réparé et [illegible] pour toute la sûreté et le confortable que l'on [illegible] sa marche est supérieure et il est avantageusement [illegible] sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
Les jours de départ de New-York sont: de la Nouvelle-Orléans, le 1 et le 15, et de Galveston, le 7 et le 21 de chaque mois, et il sera suivi par la mer [illegible] partira de ce port le 5 et le 20, et de Galveston, le 12 et 27 de chaque mois. 26 mai

POUR SAINT LOUIS et la rivière Missouri—Le bateau à vapeur, fin marcheur et tirant peu d'eau, PREEMPTION, capt. Harris, reçoit actuellement du fret pour les lieux susdits et les ports intermédiaires et partira mardi 1er juin, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Girod, ou à JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras. 8 mai

BATEAU DE LA MALLE—Pour Louisville et les ports intermédiaires—Le steamer WM. FRENCH, capitaine R. N. Connell, partira samedi le 29 mai à 10 heures positivement. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à H. E. LAWRENCE. 29, Nouvelle Levée. 28 mai

Le steamer QUEEN OF THE WEST pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires—Ce steamer partira positivement samedi le 29 mai à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à H. E. LAWRENCE, 29, Nlle. Levée. 28 mai

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts fin voilier doublé et chevillé en cuivre ABBOTSFORD, capitaine McLean, partira pour ce port. Pour balance de son fret ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES & Co. 11 mai

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier WOODSIDE, capt. Welsh, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou l'équivalent, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 3 mai

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 27 av

POUR BARCELONE.—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, rue de la Vieille Levée. 25 mars

LEGION DE LA LOUISIANE

QUARTIERS-GENERAUX,
Nouvelle Orléans, 26 mai 1841.

MESSRS. les officiers commandant les compagnies de la Légion de la Louisiane, sont prévenus qu'une seconde répartition des fonds (provenant de la prime à Municipalité pour 1840), sera faite par le quartier maître de la brigade, M. G. A. Montmain, lundi prochain 31 du courant, à la banque de l'Etat.
Le Brigadier Général commandant la Légion de la Louisiane.
Pour copie conforme,
G. A. MONTMAIN,
27 mai Quartier Maître de la Brigade

ASSURANCES SUR

LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie et à des primes extraordinaires, qui demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.
L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre, il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, [illegible] pour une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 15, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction
1 mars—6m CH. BRIGGS, secrétaire

MAISON & MEUBLES à louer—La maison en briques à 2 étages, située dans la rue Julia, No 97, ayant toutes les commodités nécessaires pour une famille, sera louée du 18 mai courant au 1er. novembre, et si on le désire, l'ameublement sera vendu à une estimation convenable, ou louée ainsi que tous les ustensiles de cuisine, service de porcelaine, &c, &c. La maison a un bain, chambre à bains, &c. &c. La maison est en parfait état et offre tous les agrémens possibles pour une résidence d'été. S'adresser à W. HY. FULLER. 22 mai 42, rue Poydras.

A LOUER pour le 1er juin une maison rue Ste. Anne entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St.-Louis. 15 mai

MAISONS A LOUER.
UNE maison en briques, située aux encoignures Ste. Anne et Claiborne.
Une maison à étages et en briques, située rue Espagne, entre Moreau et Casacalvo.
Une maison, située rue Moreau, entre Port et Ferdinand, Block des Architectes.
Une moitié de maison, située rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.
Pour les conditions, qui sont avantageuses, s'adresser rue Chartres, No. 123 à CORDEVIOLLE & LACROIX. 13 mai

A LOUER—Le magasin à trois étages No. 47, rue Bienville, entre celles Royale et Chartres. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à SCHMIDT & Co. 11 mai 88 rue Bienville

A LOUER—Le magasin No. 79, rue des M[illegible] sins, entre celles Poydras et Natchez. F. DE LIZARDI & Co.

A LOUER une maison à quatre appartements avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Treme et Marais, s'adresser à B. & A. SOULIE. 21 av rue Bienville, no. 65, au premier

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par J. VAIRIN & Co. 25 mai

TETES de Cochon—150 barils à l'inspection et à vendre par J. VAIRIN & Co. 25 mai

CIDRE—120 caisses cidre de Champagne, à vendre par J. VAIRIN & Co. 25 mai

HUILE de lin—15 barils à vendre par ALEX. GOW, 29, Bienville. 25 mai

RUM—15 barils de la Nouvelle-Angleterre, à vendre par ALEX. GOW, 29, Bienville. 25 mai

AMIDON de Poland, Ro'gate et Troy à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

TABAC—6 caisses à vendre par CONVERSE & co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

PEAUX de Chevreuil—1 balle à vendre par CONVERSE & Co 55, Nlle Levée. 25 mai

CAFE Havane, Rio et Java, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

SUCRE—25 boucauts à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

MELASSES.—Quelques barils à vendre par CONVERSE & Co 55, Nlle. Levée. 25 mai

SUCRE raffiné en pains, do. cassé et clarifié, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

AMANDES, raisins et prunes, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 21 mai

FARINE—600 barils farine de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 25 mai

WHISKEY—300 barils rectifié, marques de choix, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 25 mai

PORC—300 barils porc écossé, mess et prime, à vendre par JOS LANDIS & Co. 2 mai

GRAISSE—1000 barillets graisse ferme, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 2 mai

FARINE—150 barils farine superfine à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

WHISKEY—20 barils whiskey à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

LANGUES de bœuf—6 barils langues fumées à vendre par [21 mai] J. VAIRIN & Co.

BŒUF sec en caisses à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

BLANC de baleine—100 caisses en magasin, à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

CIGARES Principe—40,000 en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 2 V. Levée. 21 mai

CIGARES—200,000 regalias, à vendre à bas prix par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée. 21 mai

CAFE—500 sacs café de Rio prime vert, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 mai

ACIER anglais—50 paquets, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 mai

HARICOTS blancs—30 barils, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 mai

TRAITES sur New-York et sur Baltimore, à vendre par CHARLES CLEGG, 11, St. Charles. 11 mai

FARINE de maïs—100 barils à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 17 mai

CAFE—900 sacs café en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 15 mai

CHANGE sur New-York, à vue, à vendre par CHEVREMONT & Co. 53, Royale. 11 mai

LETTRES de change sur New York, à vendre par W. G. HEWES & Co. 27 avril

GRAISSE, beurre de Goshen à vendre par CHS DOANE, 69 Poydras. 10 mai

RAISIN—300 caisses à vendre par CHS. DOANE, 69 Poydras. 10 mai

PORC et bœuf—800 barils porc à l'inspection et bœuf de qualité inférieure, à vendre par CHS. DOANE, 69 Poydras. 10 mai

CIDRE de Champagne—200 caisses en magasin et à vendre par CHS. DOANE, 69 Poydras. 10 mai

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par J. VAIRIN & Co. 10 mai

JAMBONS—100 boucauts de toutes descriptions, à vendre par J. VAIRIN & Co. 10 mai

GRAISSE—100 barils en magasin et à vendre par J. VAIRIN & Co. 10 mai

CAFE de la Havane—800 sacs à vendre par A. TRIER, 31, rue Gravier. 7 mai

TRAITES sur Paris, à vendre par F. PERRET. 31 mars

CHOCOLAT—200 caisses extra no. 1 à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 2 mai

HARICOTS—0 barils récemment reçus et à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 2 mai

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 13, Conti. 30 av—6

THÉ poudre à canon et impérial à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

LAINE—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 29 avril

JAMBONS plats côtés et épaules à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

TETES de cochon et épaules—50 barils à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 caisses à vendre par CHS. DOANE, 69, rue Poydras. 29 av

THÉ—50 1/2 boîtes et 300 caisses à vendre par CHS. DOANE, 69, rue Poydras. 29 av

PORC—500 barils porc mess et prime, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

TRAITES sur Londres, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER. 29 avril

CAFE—600 sacs café Havane, 300 dito Laguyra, à vendre par R. GRONNING & Co. 8 mai

GRAINES de moutarde, à vendre par CONVERSE & Co. 55 N. Levée. 7 mai

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par ANDREWS & BROT. 50 Camp. [illegible] mai

CAFE Rio—5000 sacs prime vert à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier. 22 mai

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier. 24 mai

---

MARCHANDISES [illegible]—[illegible] par navires [illegible] de Liverpool,
Mousseline imp[illegible],
Mousseline [illegible] pour deuil,
[illegible] jaconas,
[illegible],
[illegible] grandes [illegible],
[illegible] et noirs,
[illegible] uni et à dessins,
[illegible] et Mouchoirs en coton,
Cotonnade, [illegible] supérieure,
[illegible] draps, cerises,
Draps, casimir, bayettes,
Ainsi que d'autres articles convenables aux marchés du Mexique et du Texas, à vendre à des termes libéraux, par
21 mai— R. D. BLOSSMAN.

MAGASIN DE COMMESTIBLES,
Encoignure Royale et Dumaine.

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après, fraîchement reçus:
40 Caisses absynthe Y. & L.
20 do kirshwasser,
100 doux. Guignolet d'Angers.
2000 livres jambons d'bary,
40 doux. fromage de Neufchâtel,
400 boîtes sardines,
[illegible] do petits pois,
100 do truffes à l'huile, de Bordeaux,
100 do pâtés et demi pâtés truffes,
100 caisses fruits conservés dans leur jus,
40 milliers bouchons longs et courts,
200 livres mastic préparé pour cacheter les bouteilles,
30 caisses curaçao,
3 do marasquin,
100 do liqueurs superfines assorties,
30 do liqueurs, crême de noyau,
20 do vermicelle et macaroni,
600 do vins rouge, Latte, Larose, Léoville, St. Julien,
200 do vins blancs, Barsac, Graves, Sauterne,
4 barriques vins, véritable Chateau Latte,
20 do do St. Julien très vieux,
[illegible] do do St. Estèphe et Montferrand,
40 demi barriques vins blanc, Sauterne et Barsac,
100 barriques vins de Bergasse,
30 futailles Cognac vieux.
21 mai 30 B. FOUVERGNE.

GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES—Vente à des prix réduits.

MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et de la Vieille Levée, vendent à des prix réduits, un assortiment considérable et entièrement nouveau d'habillements confectionnés expédiés directement de leurs manufactures. Aussi, un magnifique assortiment de chemises simples, de mousseline de fantaisie, et de toile avec ou sans jabots. Aussi, des malles de voyage jointes en fer, des life preservers et une quantité d'articles de toilette de fantaisie qui mérite l'attention des citoyens et des étrangers. 21 mai

BAZAR PARISIEN, MARCHANDISES D'ETE.
Encoignure Royale et du Maine.

NORMANDIN FRERES viennent de recevoir par les derniers arrivages, les objets de nouveautés ci-après, et toute espèce de parfumerie fraîche des maisons Montpoisn, Bernier, Violet &c.

OBJETS POUR DAMES.

Fichus, mouchoirs de batiste brodés et unis, guimpes brodées, manchettes, bas de soie, do. fil d'Ecosse, gant de soie, do. fil d'Ecosse, do. filets blanc et noir, fleurs diverses, bourses, jarretières, sacs, paniers, cabas, éventails nouveaux desseins, peignes pour maintenir les chapeaux, ombrelles à la duchesse, manche brisée, do etc. nouvelles pour dames et enfants, souliers de peau et de satin noir.

OBJETS POUR HOMMES.

Cravattes jaconas brochée soie, dessein nouveaux, do. en soie, chemises blanches de toile forme nouvelle, do. couleur, bretelle de tout genre, do. brodé, manchettes, jabot, gants de soie, do. fil d'Ecosse écru et blanc, do. castor, chaussettes, souliers vernis, pantoufles en maroquin, do. en tapisserie, foulards, col satin, cannes plombées et autres, do. à lances, cravaches, fouets, chapeaux en paille d'Italie très fins, do. en soie, do. castor poil ras de Pinaud, do. large bords do. castor gris, bonnets Grecs en velour et tapisserie &c. &c.

OBJETS DIVERS.

Nécessaires de voyage, do. à musique, do. de poche, boîtes à ouvrage, do. à gants, do. à mouchoirs, parapluies, portefeuille, carnets à sujet, cigarières brodé, do. à sujet, do. en paille d'Italie, tabatière, lorguette, coutellerie fine, objets de bureaux, crayons en argent, flacons de poches, matelottes d'enfant, tabliers taffetas cire, brosses et peignes de tout genre, toute sorte de parfumerie fine et commune à vendre en gros et à des prix modérés, perruques, toupets, frisettes, bandeaux, fausses queus, maubés à cheveux et fournitures pour Mr. sa coufeurs.
Nouvelle Orléans, 20 Mai 1841
JEAN NORMANDIN FRERE.
21mai—10.

NOUVELLES MARCHANDISES.
CORDEVIOLLE & LACROIX préviennent le public et leurs habitués, qu'ils viennent de recevoir par le navire Isaac Newton, un bel assortiment de marchandises consistant en:
Paletots d'un nouveau genre, en mérinos, laine douce, étoffe nouvelle à dessin,
Habits en mérinos noir et de couleur,
Redingotes do do do
Vestes do do do
Jardinières, do do do
Gilets bazin blanc et en couleur,
Chapeaux de soie noire de Pinaud,
Do do gris, du même,
Draps d'été pour habits,
Mérinos noir et en couleur pour dito,
Do do à dessin pour pantalons
Satin noir pour do
Do d'une qualité supérieure pour gilets,
Bazin anglais blanc et en couleur pour do.
Batistes écrues à carreaux, nouveau genre,
Coutils anglais et français, blanc et en couleur.
Aussi—Un assortiment de fournitures pour la confection des habits.
19 mai 123 rue de Chartres

MARCHANDISES DIVERSES—100 sacs café Rio, 50 balles toile drap écrue 4/4; 250 caisses chandelles de blanc de baleine, 100 caisses haches de Hunt, 200 barils genièvre et eau de vie du pays, 30 pipes genièvre de Hollande, 20 demi et 2 pipes eau de vie Cognac supérieure, de preuve, 10 surons indigo de Caracas; 3 caisses indigo de Manille, 200 de vin rouge, 25 do vin de Hock mousseux, 50 quart de barrique vin de Bourgogne et de Porto supérieur; 250 paniers champagne marque de la clef, d'importation directe, 25 rouleaux feuilles de plomb, de dimensions assorties, 1000 gallons huile de baleine raffinée, 75 barils maquereaux no 4; 3 barriques contenant 400 paires de chaîne, 5000 scies, en acier pour moulins à coton, de la manufacture de Naylor & Co. 300,000 cigares américains; 50 barils eau de vie de Pêches à coq en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 15 mai 80, rue des Magasins.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 11 mai 1841.

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chutes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie, les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no. 28.
Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, sera retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.
THOS. W. CHINN,
13 mai Président du Bureau des Travaux Publics.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe—Un assortiment de marchandises nouvelles, ombrelles et marquises, gants filets et fil d'Ecosse, bretelles, cols satin, cannes en jonc, brosserie en tout genre, peignes pour retenir les chapeaux de dames, houppes, chapeaux d'hommes, larges bords, do pour enfants en paille et feutre, parfumerie, balles en gomme élastique, nécessaires de voyage, dépôt d'Odontine Pelletier.
Scheute pour teindre les cheveux, fournitures de coiffeur, perruques, bandeaux, et autres postiches.
200 odeurs différentes de Prevost pour le mouchoir.
Donne des leçons de coiffure.
T. MOREAU,
149, rue Royale, encoignure St. Pierre, et 36, rue Saint Charles, en face de l'Hotel Exchange. 19 mai

REÇU par le Caledonia Brander, du Havre, un grand assortiment de marchandises de saison:
Bretelles en soie, gomme et coton,
Mérinos noir, drap d'été 4/4,
Allepine noire,
Serge soie pour tailleur,
Boutons de soie do,
Chales bernoise noirs 4, 5 et 6/4
Do. Filet,
Colner do,
Bas filozelle,
Rubans velour noir et ponceau,
Do taffetas noirs (pour cravattes),
Do à border les souliers,
Batistes imprimées pour robes,
Do couleurs unies,
Gants filets,
Mouchoirs batiste,
Ombrelles (grande nouveauté frangée),
Fleurs artificielles,
Chaussettes fil,
Linges de tables,
Indiennes à meubles, chamois et blens
Do à bordures,
Chapeaux paille d'Italie (bords double et simple),
Do do pour femmes,
Eaux de Cologne, de fleur d'orange et de Lavande ambrés,
Poudre, savons et parfumeries assorties.
BENJ. LACOSTE,
103, rue Royale, entre Conti et St. Louis
En magasin et à vendre à des prix très modérés: Soieries pour robes [dernières nouveautés], cols mousseline brodé et guipar 21 av

EVENTAILS en Plumes—3 caisses éventails en plumes blanches, grandes, 2 caisses do gris, reçus par le navire Alabama et à vendre par L. A. LEVY, 22 mai 30, Commune.

MOUCHOIRS de Soie—2 caisses mouchoirs Pongee, à dessins; 2 do mouchoirs cramoisi, reçus par le navire Alabama et à vendre par L. A. LEVY, 22 mai 30, rue de la Commune.

EVENTAILS en Pailles—20 caisses actuellement en débarquement de l'Alabama et à vendre par L. A. LEVY, 30, Commune. 22 mai

CAMELOT en Soie—Une caisse camelot en soie, de l'Inde, convenable aux tailleurs, reçu par le navire Alabama et à vendre par L. A. LEVY, 22 mai 30, rue de la Commune.

TOILE d'Irlande—3 caisses toile en rouleaux, à vendre par L. A. LEVY, 22 mai 30, rue de la Commune.

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses en débarquement du Caspian et à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier, par A. F. DUNBAR & Co. 28, Douane. 17 mai

CIGARES de la Havane—300,000 cigares de la Havane de différentes marques et qualités à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 13 mai

TOILE d'emballage d'Ecosse—150 pièces toile d'emballage d'Ecosse de 42 à 43 pouces de largeur à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 20 mai 50, rue du Camp

BLANC de baleine, savon—350 caisses blanc de baleine New Bedford, 500 dito savon de bonnes qualités, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE 69 V. Levée. 8 mai

CUIVRE—En débarquement des navires Persian et Tallahassee.
4 caisses cuivre de chaudronniers, de 9 à 9 1-2 à 10 et 11 liv.
8 caisses feuilles de cuivre 14, 16 et 18 oz. à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée. 21 mai

FER—En débarquement du trois mâts Persian, de Liverpool.
350 paquets de feuilles de cuivre de 12 à 24.
300 de cercles en fer de 1 1-4 pouce à 4 pouces.
2 0 do fer assorti pour galleries.
100 do fer rond et carré de 3 8 et 1-2.
1000 barres plates, rondes et carrées à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée. 21 mai

LE soussigné offre à vendre au débarquement du Chateau Briant de Bordeaux, 2 barriques et 10 demi barriques vin blanc du Grand crû Guillot de Suduiraut, des années 1819, 25, 31, 36 et 38.
Plus 36 caisses des mêmes vins des années 1819, 22, 25, 31 et 36.
2 barriques vin rouge 1836 et 38 du crû St-Julien Gallon.
Et 24 caisses même vin rouge 1836.
CHARLES DUFOUR,
10 mai 58 rue du Camp.

HORLOGERIE
EN GROS ET EN DETAIL.

UN assortiment de Montres de choix, or et argent, de toutes descriptions, ainsi que des boîtes à musique de douze airs et au dessous, à vendre à des prix très modérés chez le soussigné. A. FAVRE, Horloger, rue de Chartres, No. 157, entre Toulouse et St. Louis. 27 av—1m

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 166, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

LES soussignés ont actuellement en magasin et à vendre les vins et liqueurs ci-après décrits, que l'on peut boire de suite:
Crack No. 1, vieux et supérieur Madère,
Hindoustan, vieux L. P. Madère, de choix et supérieur,
Do vieux L. P. do extra-choix,
Odessa—vieux L. P. Madère, extra supérieur de choix,
Do Do bon extra-choix,
Village do choix supérieur,
Madère de vieille réserve,
Vieux Madère Tinta, de choix,
Nouveau Madère do supérieur,
POLLAIN, BELLOCQ & [illegible]
[illegible] mai 26, rue St. Louis.

CAFE de la Guyra [illegible] à vendre par R. GRONNING & Co.

GARANCE [illegible] à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier.

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES. [illegible] mai

LETTRES de change sur la Havane à vendre par R. GRONING & Co.

INDIGO de Caracas—30 surons à vendre par R. GRONING & Co.

HUILE de palma-christi—15 barils en débarquement du steamer Oregon et à vendre par CHS. DOANE, 69, rue Poydras. 24 mai

HUILE de baleine—2400 gallons huile clarifiée de New Bedford, en barriques et en barils, de qualité supérieure, actuellement en débarquement du navire Tennessee, à vendre par WALTON & COKAYNE, 27 mai 94 et 95, Nouvelle-Levée.

CORDAGES, Marchandises sèches et esprit de térébenthine—75 rouleaux cordage de Manille assorti; 50 balles et caisses marchandises sèches du pays; 16 barils essence de térébenthine, à vendre à bas prix pour clore une consignation par THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier. 27 mai

MARCHANDISES DIVERSES—100 caisses cidre de Champagne; 15 boucauts vinaigre de cidre; 60 caisses salaisons; 75 barils haricots blancs; 150 caisses chocolat No. 1; 12 caisses chapeaux de feutre; 100 barillets clous de Boston, à vendre par THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier. 27 mai

WHISKEY—400 barils de toute preuve, en débarquement du steamer Presumption, et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 27 mai 14, rue Poydras.

ETOFFES du pays—40 balles toile à draps 4/4, à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 mai 80 rue des Magasins

CAFE—136 sacs café Havane prime en débarquement de la goëlette Geneva et du brick Thomas—100 sacs café Rio en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 mai 80, rue des Magasins

LIQUEURS—20 barils eau de vie et genièvre du pays, 30 pipes genièvre de Hollande, 50 demi-pipes eau de vie Cognac, 4ème preuve, d'importation directe.
60 barils eau de vie de pêches, 30 barils whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 mai 80, rue des Magasins

VINS—50 paniers vin de champagne, marque de la clef 100 Alligator et Tippecanoe
50 caisses vin de Hock mousseux,
200 caisses vin rouge, 30 caisses vin de Xérès, de Madère,
50 quarts de barriques vins de Porto et de Bourgogne, à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 mai 80, rue des Magasins

BOTTES, Souliers et Chapeaux—En débarquement des navires Tennessee et Sweden, 130 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général de ces articles; 60 douzaines chapeaux de laine; 175 do feuilles de palmier, à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier. A. F. DUNBAR, 27 mai 18, Douane

THÉ INDIGO—25 caisses thé poudre à canon en boîtes de 13 livres; 45 do do impérial de 12 livres; 50 do do do 6 livres; 40 do do Hyson do 6 livres, 3 surons indigo, en débarquement du navire Oconee, à vendre par MEMLE, SEYLLE & Co, 27 mai 30, Commune.

AUX HABITANTS—Un lot de briques à feu, de choix d'Angleterre, des meilleures marques, à vendre par W E et R MURPHY, 25 mai 132, Vieux Bassin, 137, rue des Remparts.

GOUDRON—500 barils goudron en bon état, pour l'expédition, à vendre par W E & R MURPHY, 25 mai 132, Vieux Bassin, 137, Remparts

BONS du Texas—$3100 portant 8 pour cent, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 27 mai 75, Magasins.

CIMENT Hydraulique—150 barils en débarquement et en bon état, à vendre par G. BEDFORD & BECK. 27 mai 24, rue de la Douane.

CHAUX—600 barriques chaux de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 27 mai 24, Douane.

SALSEPAREILLE—21 balles, en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO. 27 mai 32, Vieille Levée.

FARINE—500 barils farine superfine, à bord et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 27 mai 48, Tchoupitoulas.

PORC—Mess, M. O. et P. O. à l'inspection et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 27 mai 48, Tchoupitoulas.

GRAISSE—750 barillets no. 1 en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 27 mai 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 27 mai 48, Tchoupitoulas.

GENIEVRE—50 barils du pays à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 27 mai 48, Tchoupitoulas.

RUM de la Nouvelle Orléans, de la distillerie de Lafayette, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 25 mai

TOILE à chemises blanche—50 caisses en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26 mai

CIGARES PRINCIPES—40 milliers de bonne qualité à vendre par J. M. CABALLERO, 26 mai 32, Vieille-Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 mai

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du brick Caspian, venant de la Martinique, 121 quarts de Tamarins conservés en sirop. Et en pièces pour de [illegible] LOREILHE & VALETON, 26 mai 9, rue Toulouse.

CAFE—85 sacs café de Java vieux, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

PLAQUES de ferblanc—204 caisses, marque Pontypool, en débarquement et à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 26 mai

CORDAGE—960 rouleaux cordage de Manille de 1-2 à 6 pouces, en débarquement et à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24, Vieille Levée

INDIGO—5 surons indigo de Caracas à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24, Vieille Levée.

TABAC—200 balles tabac, à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24, Vieille Levée

QUININE—100 onces, à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24, Vieille Levée.

TOILE d'Emballage croisée d'Allemagne—300 pièces de 42 à 44 pouces de largeur, à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24, Vieille Levée

CIGARES—300,000 canons, trabucos, et régalias de différentes marques, à vendre par O. H. MIESEGAES, Vieille Levée. 26 mai

[illegible] qualité, constamment en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & CO. 26 mai 40, rue Gravier.

SAUMONS FUMÉS—Quelques 1/4 de barils en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 26 mai 40, rue Gravier.

LARD ET GRAISSE—25 boucauts lard du Tennessee, en bon état, et 30 tierçons graisse en feuilles, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co 26 mai—4

MAIS—200 sacs en magasin et à vendre par GINN & DUNN, 34, Nlle. Levée. 26 mai

SULFATE de quinine—300 onces sulfate français, par, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 26 mai 20, rue de la Commune

HUILE de Palma christi—30 barils No 1, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 26 mai 20, rue de la Commune.

HUILE DE LIN et Térébenthine—30 barils huile de Lin, 40 barils esprit de térébenthine, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 26 mai 20, rue de la Commune.

DOUVELLES—150,000 douvelles à pipe, à vendre à bord de flat boats, à $25 le mille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 74, rue Royale. 26 mai

VIEUX VINS—Vin de Xérès pâle et de Madère, de qualité supérieure et de marques favorites, telles que celles de Gordon et Meudenhal, à vendre par STETSON & AVERY. 26 mai 80, rue Gravier

TOILE D'EMBALLAGE D'ECOSSE forte—à vendre par WILLIAM PREHN, 22 mai 56, rue de la Douane.

REÇU par les navires Rogers, Schenasu et l'Andelle, 75 paniers de Champagne, 1re qualité et à vendre par LOREILHE & VALETON, 21 mai No. 9, Toulouse.

BEURRE—10 barillets beurre de Goshen supérieur, en débarquement et à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 24 mai

CABLES EN CHAINES. En débarquement du navire Persian, et à vendre par les soussignés. Un cable en chaînes de 3/4 de pouces, ayant 75 brasses de long. Un autre d'un pouce, même longueur. PRIESTLEY & BEIN. 24 mai No. 19, Nlle. Levée.

CHEMISES—60 douz. chemises en coton, avec cols et devants en toile, de qualités assorties, reçus par les derniers arrivages. L. A. LEVY, 24 mai 9, rue Douane.

CHAPEAUX de Livourne—7 doux pour hommes, à douze tresses, extra fins, convenables pour le détail de ville, reçus par le navire Alabama, à vendre par L. A. LEVY, rue Douane. 24 mai

LINON imprimé—Une caisse linon 3/4, imprimé, convenable au marché mexicain, venant d'être reçues et à vendre par L. A. LEVY, 24 mai 20, rue de la Douane

PAILLASSONS—3 rouleaux paillassons de Bruxelles 4/4 et 3/4, ideme à carreaux rouges, à vendre à bon marché pour clore des consignations, par L. A. LEVY, 24 mai 30, rue de la Douane

MARCHANDISES Diverses:
260 rouleaux cordages de Manille, assorti de 1/2 à 6 pouces,
100 sacs farine noir,
6 surons indigo de Caracas,
2 caisses contenant 200 onces de sulfate de quinine.
En débarquement du Trenton, de New-York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 20 mai

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42.
—Le soussigné à l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il ne vendra pas de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui ont des achats de ce genre à faire peuvent s'assurer de ce que le soussigné avance en allant visiter son jardin où il fait l'essai de toutes ses graines, avant de les mettre en vente. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement.
JACOB F. HECHLER.
Floriste et marchand de Graines.
28 av rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines; aussi, jaloux de mériter la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais s'exposer à de pareils reproches. Ceux donc qui désirent acheter des graines bonnes et à bon marché feront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE, rue du Canal, No. 7,
8 mars à une porte de la rue des Magasins.

Le soussigné adresse ses remerciements au public pour l'appui qu'il a bien voulu lui accorder, et il lui renouvelle l'assurance que ses relations pour son genre d'affaires sont plus étendues que celles d'aucune maison. Il tire ses graines de toutes les parties de l'Europe, et du Nord des Etats Unis, des jardins les plus renommés. M. James Dinn, le frère du soussigné, partira sous peu de jours pour l'Europe pour réunir un assortiment de graines et de plantes des meilleures qualités et il sera heureux d'exécuter toutes les commissions qui lui seront données.
WM. DINN,
18 mai 11, Commune, encoig. Tchoupitoulas.

Parti marron de chez les soussignés, le 1er mars dernier, le nègre MORRIS, sa taille est de 5 pieds 2 ou 3 pouces; d'une constitution assez faible; ayant 35 ou 40 ans, et une hernie. Il était cuisinier à l'Hotel de M. Armstrong, dans la rue du Canal. Une récompense généreuse sera donnée à quiconque le ramènera chez les soussignés. W E & R MURPHY, 26 mai 132, Vieux Bassin.

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6.—600 pièces rubans taffetas No. 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS, 4 mai 21, rue Chartres.

TRAITES sur Philadelphie, à vue et à 60 jours, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par JAMES D. DENEGRE. 19 mai

CAFÉ—1400 sacs café Havane vert, prime, à vendre à bas prix par J. ROBERT & Co. 10 mai 8, rue des Magasins.

VENTES DE SHERIF.

La Banque des Négocians de la Nouvelle Orléans vs. Henry H. Forsyth.

COUR DE DISTRICT—No. 20218—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, jeudi, 10 juin 1841, à midi,
Tout ce certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Julie, Camp et St. Joseph. Ledit lot mesure, au pied français, soixante pieds à la rue des Magasins, sur cent soixante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus qui y appartiennent et peuvant y appartenir. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. district.
7 mai—1 en 30j

Joseph Roux, pour lui-même et comme administrateur de la succession de feu Thomas Hassam versus Frédéric Coan.

COUR DE DISTRICT—No. 20632. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 31 mai 1841, à midi:
1o. Une maison située à Dovergerville, dans cette paroisse, rive droite du Mississipi; ladite maison se trouve sur un terrain appartenant à M. Joseph Roux, et les héritiers de Thomas Hassam.
2o. Le bail du terrain sur lequel se trouve la dite maison, lequel bail expire le 1er. juillet 1842, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
N. B. L'acquéreur devra consentir aux restrictions et obligations stipulées dans le bail, savoir:
1o. A l'expiration du dit bail, il devra enlever la dite maison, à ses propres frais, du dit lot de terre, sur lequel elle se trouve bâtie, s'il en est requis par les propriétaires du dit lot.
2o. L'acquéreur n'aura pas le droit de vendre aucunes liqueurs ni de tenir une maison publique dans la dite maison.
3o L'acquéreur s'engagera au paiement d'une rente annuelle de cent cinquante piastres, payables tous les mois aux propriétaires du dit lot de terre à raison de $12 50 par mois.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
28 avril

Sheldon S Clark vs. George M. Lee et als.
COUR DE DISTRICT—No. 20,097—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi 22 juin 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Sept lots de terre situés et étant dans le faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, sept et huit, dans l'îlet compris entre les rues Euterpe, Prytanée, Terpsicore et Nayades, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 15 septembre 1832.
1o. Le lot No. Un, mesure 37 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
2o. Le lot No. deux mesure 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la même rue sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
3o. Le lot No. trois mesure 29 pieds 1 pouce et trois lignes de face à ladite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
4o. Le lot No quatre mesure 29 pieds sept pouces et 2 lignes de face à la rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et six lignes de profondeur.
5o. Le lot No. 5, mesure 30 pieds de face à ladite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
6o. Le lot no sept mesure 30 pieds deux pouces de face à ladite rue Prytanée, sur 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur
7o. Le lot No. huit, mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Prytanée sur 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout mesure au pied français; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances, et tous les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et pouvant y appartenir, lesquels dits lots, ensemble avec le lot No. 6 sont formés des lots no. 1, 2, 11, 12, sur le plan originaire du faubourg, déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—comptant J. L. THIELEN.
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
19 mai—4 en 30j

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Ch. Byrne, Theo. Ryan, aussi et Byrne et A. W. & R. M. Hasses—No. 12.92.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, Lundi, le 7 juin 1841, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un certain lot de terre de forme triangulaire, situé au faubourg Saulet de cette paroisse désigné par le numéro 6 de l'îlet No. 5 conformément à un plan signé par Joseph Pilié, arpenteur, en date 11 16 février 1835 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public de cette ville, le dit lot mesurant 6 pieds face à la continuation de la rue Hobson [illegible] pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 5 et 97 pieds 10 pouces sur la ligne, triangulaire, de la [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions comptant.
V. ALLAIN.
18 mai—4 11pe. Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.
B. L. Fould et Fould Oppenheim contre Samuel Hermann & Son—Dans la Cour de Circuit des états Unis, District Oriental de la Louisiane. No. 74.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans le procès ci-dessus, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre Chartres et Royale lundi, le 7 juin 1841, à 1 h. de l'après-midi:
Toute cette portion de terre située au faubourg Ste-Marie de cette ville, dans la rue Gravier, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, du Camp, Commune et des Magasins, mesurant soixante et quinze pieds de face et quatre-vingt dix pieds de profondeur sur la ligne qui le divise des Magasins qui sépare la dite portion de terre d'une autre propriété, cent et un pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de la rue du Camp qui la sépare d'une autre portion de terre appartenant à Samuel Hermann Senior, et soixante et douze pieds sur la ligne de derrière vers la Commune, la dite ligne la séparant d'une autre propriété appartenant à Benjamin Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—comptant.
MANDEVILLE MARIGNY,
5 mai Marshal des Etats Unis

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nlle-Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution pour l'arrestation et la livraison de F. H. Kernion, ci-devant dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville et de l'Etat, pour subir une punition.
Par ordre de la Direction,
WM. E. LEVERICH, Caissier.
18 mai

[illegible] Banque de la Louisiane.
LA récompense ci-dessus sera offerte à celui qui arrêtera Jules L. Dauney, ex-commis receveur, et Charles Zenon Colson, ex-commis aux comptes de cette institution et les livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent être jugés et punis par les tribunaux de cet Etat.
Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.
Par ordre du Bureau,
10 mai J. E. LEVERICH, Caissier.

A VENDRE par les soussignés
Cale Java vieux gouvernement,
Vieille eau de vie Cognac 12 ans, marque Maglory,
Vin rouge en barriques, Cote de Bourg, 1837
do do St. Julien, 1831,
do do St. Estèphe, 1837,
do do Montferrand,
do do Bassens,
Cuir à harnais et à semelles &c. &c.
18 mai BOUTIN, GALLY & Co. 7, rue Toulouse.

CHANGE—Traites sur New York et Philadelphie, à vendre par HENRY TETE. 24 mai—1 13 rue Conti.

JAMBONS enveloppés 9 barriques et 15 barils à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier. 22 mai

TOILE—100 balles toile à chemises 4-4 d'Appleton, à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier. 22 mai

TOILE d'emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier. 22 mai

TABAC manufacturé—30 colis de qualité supérieure à vendre par STETSON & AVERY, 80 Gravier. 22 mai

HUILE DE LIN d'Angleterre en barriques de 120 gallons à vendre par WILLIAM PREHN, 22 mai 56, rue de la Douane.

PORTER DE LONDRES—En barriques de 6 douzaines chaque, de Barclay, Perkins et Co., à vendre par WILLIAM PREHN, 22 mai 56, rue de la Douane.

SEL—1000 sacs sel des Iles Turques, en magasin et à vendre par BENJAMIN DOUGLASS, 20 mai 12, Poydras.

CIGARES de la Havane—100 milliers de différentes marques à vendre par JOHN ALEXANDER, 15 Canal. 20 mai

CHAMPAGNE—30 paniers champagne 1re. crû, à vendre en débarquement du navire St Clair par LOISON & SILVESTRE, 20 mai 73, rue Royale

PEAUX de daim—4 balles à vendre par LOISON & SILVESTRE, 20 mai 73, rue Royale

BILLETS DU TEXAS—4000 piastres en billets de la Trésorerie du Texas, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13 mai 73, rue Royale.

VIN en demi bouteilles—100 caisses vin en demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13 mai 73, rue Royale.

VINAIGRE—15 tierçons Vinaigre, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 12 mai 73, rue Royale.

SUCRE raffiné, en pains, cassé, et en poudre de 1re qualité, en barils et en caisses, de la raffinerie de sucre de Boston, constamment en main et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier. 13 mai

SAUMON en Saumure—No. 1, en quarts de barils, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 13 mai 40, rue Poydras.

CAFE—900 sacs café Havane prime vert en débarquement de la goëlette Hero, en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 12 mai 27, rue Toulouse.

GOUDRON, poix, résine et vernis en débarquement du brick Forrester, à vendre par PRIESTLEY & BEIN. 12 mai

MARCHANDISES par colis—Clason & Ves, 47, rue de Chartres, offrent à vendre un bel assortiment de marchandises sèches anglaises consistant en partie en mousselines, indiennes, guingans, toile d'Irlande de toute sorte, cravattes de soie, et plusieurs autres articles. 11 mai

REÇU de Nantes, voie du Havre par le nav. Isaac Newton et à vendre au débarquement par les soussignés,
80 boîtes, 2/3 et 1/2 boîtes truffes pures du Périgord, conservées au naturel,
45 boîtes, 2/3 et 1/2 boîtes cèpes à l'huile,
19 boîtes et 1/2 boîtes champignons,
196 demi boîtes petits pois au naturel.
Aussi—Reçu par le navire Louis XIV
200 boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue de Rodel fils et frères. LOREILHE & VALETON,
13 mai No. 9, rue Toulouse

PAILLASSONS—60 pièces 4/4 fins et extra fins en débarquement du navire Oconee; au si en magasin 40 pièces 4/4 et 5/4 paillassons à carreaux, de Bruxelles et à vendre par L. A. LEVY, 27 mai 30, rue de la Douane

TOILE de Manille—20 balles convenables pour les moustiquaires, en débarquement du navire Oconee, à vendre par L. A. LEVY. 27 mai 30, rue de la Douane

SUCRE de la Havane blanc et brun de qualité de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 27 mai 26, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes sortes comprenant des regalias, canones, &c. de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 27 mai 26, Commune.

VINS ET LIQUEURS—600 caisses vin de Bordeaux,
175 caisses vin de Hock, 1834
112 barils Whiskey de Monongahela, vieux,
2 demi pipes eau-de-vie de J. J. Dupuy.
60 caisses liqueurs assorties, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24, Vieille Levée.

MARCHANDISES DIVERSES.—25 barils sel d'Epsom,
100 caisses amidon de Bremem.
12 balles clous de girofles,
25 barils alum;
6 barillets noix muscades,
19 caisses chrom vert.
250 pièces rouleaux écrus,
300 caisses pipes à nègres de grandes dimensions,
600 pièces platilles,
100 pièces, creas en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 26 mai 24 Vieille Levée.

SUCRE raffiné en pains, cassé et en poudre, de la raffinerie de sucre de Boston, de 1ère qualité, en magasin constamment à vendre par H. A. NORCROSS, 26 mai 40, rue Gravier

SAUMONS—Quelques quarts de barils de [illegible] à vendre par H. A. NORCROSS, [illegible] mai 40, rue Gravier

---

VENTES DE SHERIF.

Marie Guinon, contre [illegible], No. 14,786.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, samedi, le 29 mai 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Amour, des Français, Union et Bons Enfans, mesurant [illegible], 30 pieds de face à la rue Amour, sur [illegible] pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Martin, et de l'autre par celle d'Auguste Théodore ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, le dit lot de terre sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à deux mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an.
V. ALLAIN,
10 mai Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Etienne Chalon, No. 13,360.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Jeudi, le 10 juin prochain, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné sous le No. 11, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 9 juin 1836. Le dit lot de terre étant compris dans l'îlet borné par les rues du Bayou, des Ursulines, Derbigny et Robertson, et mesurant 36 pieds 9 pouces face à un passage qui n'a pas de nom sur le plan, et 51 pieds de profondeur.
Termes comptant.
V. ALLAIN,
9 mai—4t. 1ps. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Antoine Schneider vs. Wm. Smith et John Swainson—No. 14,93[illegible].
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un pluries alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 7 juin 1841, à midi,
Tous les droits, titres &c. du plaintif dans le jugement dans l'affaire de John Swainson vs. Smith dans la Cour de Cité, devant Wm. Orivot; et enregistré sous le no. 10704, de la dite Cour. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—4t 26, 2 3 et 7 juin

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane contre les risques maritimes et d'incendie versus George O Bresser & Bier.
COUR DE DISTRICT.—No. 19,758.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi 11 juin 1841, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Lacourse de cette ville désigné par le lot No. six, dans l'îlet No. vingt conformément au plan général du dit faubourg, déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public. Le dit lot mesure au pied français, soixante pieds de face à la rue Lacourse, entre les rues St. Jean Baptiste et Religieuse, sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions:—comptant.
J. L. THIELEN.
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
8 mai—4 en 30j.

BANQUE de l'Union de la Louisiane vs Thos. Lockart et W. C. Mylne curateur de David Arrot—Action en partage.
Cour de Paroisse No. 13 614—en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 2 juin prochain à midi, la propriété ci après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus.
Cinq certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Montégut et Levée au faubourg Montégut, au-dessous de cette ville. Ces dits lots portant les numéros 1, 2, 3, 4 et 5 et mesurant; savoir: le lot No. 1, 100 pieds 11 pouces face à la rue Montégut, 27 pieds 9 pouces face à la rue de la Levée et 102 pieds 6 pouces sur la ligne qui la divise du lot No. 2. Le lot No. 2, 27 pieds 9 pouces face à la rue de la Levée et 103 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 3. Le lot No. 3, 27 pieds 8 pouces face à la rue de la Levée et 104 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 4. Le lot No. 4, 27 pieds 8 pouces face à la rue de la Levée et 105 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 5, et le lot No. 5, 27 pieds 8 pouces face à la rue de la Levée et 106 pieds 7 pouces.
Conditions—un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit; l'acheteur fournissant ses billets avec caution bonne et suffisante, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
29 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Je certifie que le 27 avril 1841, jugement a été enregistré en cette cour, dans l'affaire de Eléonore Weber, femme de Jean Rousselle, contre Jean Rousselle, son mari, dans les termes suivants, savoir:
Eléonore Weber, femme de Jean Rousselle vs. Jean Rousselle son mari—no. 20077—Sur motion de Martin Blache, ayant été la demanderesse et après la preuve légale des allégations contenues dans la pétition de ladite demanderesse, la cour étant d'opinion que la loi et la preuve étant en faveur de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 13 du courant, soit maintenu et confirmé; que la dite demanderesse soit séparée de biens d'avec son mari Jean Rousselle, le défendeur; qu'elle recouvre de lui la somme de trois mille sept cent quatre-vingt treize piastres et soixante cents, montant de sa dot et paraphernaux, ainsi que les frais du procès, et qu'elle ait un hypothèque légale qu'elle a sur tous les biens de son mari pour la dite somme, lui soit allouée.
Jugement rendu le 27 avril 1841, et signé le 1er mai 1841.
Signé A. M. BUCHANAN, juge
Jugement enregistré dans le registre des jugements, page 702—Lequel a trait à réduire à la somme de trois piastres et 60 cents, sans y comprendre les frais de shérif
En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 1er mai de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante un et de l'Indépendance des Etats Unis la soixante cinquième.
Montant du jugement $3,793. 60.
Montant des frais 16. 21 1 4
[illegible] Député greffier

PAR LE REGISTER

SUCCESSION DE M. S. Clark—Vente par le Register des Testaments, Lundi, 31 mai 1841, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mai 1841, il sera vendu au numéro soixante-onze rue de la Nouvelle-Levée, pour compte de la succession de feu Mason Smith Clark, les effets mobiliers dépendant de ladite succession et consistant en groceries, etc.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de deux cents piastres payables comptant, et au dessus de cette somme à trois et six mois de crédit en billets sans crits et endossés à la satisfaction du Register. W. F. C. DUPLESSIS. 25 mai Register des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que James Lea Mc Lean a présenté une pétition à la Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John French décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward Rerbault a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Ernest Wilhelm Fehrman, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Andrew C. Armstrong a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu sa femme Eliza Rosetta Armstrong décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Régis er des Testamens

Succession de feu Richard Jackson.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Florance, exécuteur testamentaire de feu Richard Jackson, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
21 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Mr. Monica—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alphonse Broca, exécuteur testamentaire de feu Clara Haydel, décédée veuve Jacques Moulinc, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
22 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu D. G. Bordezat.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Virginie Conrotte Veuve de feu Daniel Grégoire Bordezat, et P. D. D'Abadie exécuteurs testamentaires de feu Daniel Grégoire Bordezat, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
22 mai W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Manuel Borges—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire présenté par Jean Gleize exécuteur testamentaire de la succession de Manuel Borges décédé ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
22 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre au magasin de comestibles, encoignure Chartres et Toulouse:
Fromage de Gruyère,
Do. Neufchatel,
Do. tête de mort,
Moutarde de Maille assortis,
Boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
Saucissons de Lyon,
Saucissons de Marseille,
Pâtés et demi pâtés truffés,
Petits pois,
Cèpes à l'huile, de Bordeaux, truffes pures en boîtes et en bouteilles,
Fruits conservés dans leur jus,
Beurre de truffes, d'anchois et de champignons,
Nougat praliné et pistaché.
Do blanc en boîtes,
Fruits cristallisés,
Vermicelle blanc et jaune, et macaroni de Naples,
Gelée de groseilles, de coings et de pommes, marmelade d'abricots.
Fruits à l'eau de vie assortis.
Pruneaux de choix par caisses et en paubane,
Anisette double de la côte, do. surfine de Champion, Bord.
Curaçao double, Absinthe suisse, do. Kirshwasser.
Maraschino, Guignolet d'Angers.
Un assortiment complet de liqueurs superfines de la côte St.-André, de Bordeaux et de la Martinique.
Jambons de Westphalie et de Cincinnati, qté. supérieure.
De la belle huile pour lampe,
Aussi, un assortiment de belle confiture de la Havane, &c. &c. Toutes sortes de vins fins de qualité. 25 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge, Haut-Brion, Talence, St. Julien et St. Estèphe
30 tierçons vin Talence,
50 do. vin blanc Haut-Barsac,
40 do. vin blanc Haut-Sauterne,
600 caisses vin St.-Julien et St.-Estèphe,
150 do. vin blanc Sauterne,
200 do. vin rouge la Mission, Chateau-Margaux, et Lafitte.
200 do. vin Muscat,
60 do. vin de Champagne 1re. qualité.
400 paniers anisette fine et surfine,
60 tierçons vinaigre,
100 caisses liqueurs assorties,
40 do. [illegible] demi-barils,
20 do. Absinthe Suisse, 1re. qualité,
20 do. milliers Cigares
AUGUSTE MOLIERE,
[illegible] rue St. Louis, [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et des améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin se fait sentir le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence:
Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public,] de 75,000 vardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées:
Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St. Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.
Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.
Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.
Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.
Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.
Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.
Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.
Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois îlets ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.
Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursé à la corporation par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectués, sera payé à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers îlets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois îlets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.
Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.
Résolu, Que le maire, et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois en lest qui seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées:
La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au cimetière du bayou St-Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.
La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égoutée au moyen de fossés.
Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Rempart jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égoutté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectuée par les nègres de chaîne et le tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.
[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et payé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.
Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription: "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."
1er. mai—25 WM. FRERET, Maire.

☞ Les entrepreneurs voudront bien remarquer que l'ordonnance ci-dessus, pour paver le carré de la ville adoptée le 26 avril 1841, a été amendée par la résolution du 3 courant, comme suit:
Résolu, Que l'ordonnance concernant les propositions à recevoir pour le pavage du carré de la ville, soit et demeure amendée de manière que le chiffre de la totalité du pavage soit changé de manière à être de 5,000 yards carrées au lieu de 75,000 yards, et que les propositions déjà reçues seront modifiées en conséquence:
De plus, Qu'il sera reçu de nouvelles propositions pour le remplacement de 25,000 yards carrées de pavage. Les matériaux pour ce dernier travail seront fournis par la municipalité No. 1, et ce pavage devra être exécuté dans la rue des Remparts.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 13 mai 1841
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
17 mai S. W. WATERS, Secrétaire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité No. Un.
Séance du 12 octobre 1840.

ORDONNANCE accordant certains privilèges pour l'établissement d'un dépôt pour les animaux morts.
Le conseil de la municipalité No un, de la ville de la Nouvelle Orléans arrête ce qui suit:
Art. 1er. Il sera désigné par le voyer, un des îlets disponibles appartenant à cette corporation dans les limites comprises entre le bayou St. Jean, les derrières de la ville, le canal Carondelet et le chemin du Bayou, lequel terrain devra être accordé à Messrs Duval & Dupar pour un terme de trois années, afin d'y construire une tonne.
Art. 2 L'établissement projeté devra être en tout tems sujet à l'inspection des autorités, il sera toujours tenu dans le plus grand état de propreté; et si par négligence ou autre cause, il devenait nuisible à la salubrité publique, ou si les habitans du voisinage déclaraient en souffrir, le conseil se réserve toujours le droit de fermer l'établissement, sauf à ces derniers à le transporter ailleurs.
Art. 3 Il sera du devoir des commissaires de police des divers districts de cette municipalité de faire des rapports immédiats aux corps de garde, de tous les animaux morts trouvés dans les districts respectifs, tels que chevaux, vaches, mulets, bêtes à cornes, etc.
Art. 4 Il sera du devoir de MM. Duval & Dupar de faire porter ou faire transporter à leur établissement tous les animaux morts ci-dessus mentionnés, dont le rapport aura été ainsi fait, et ils seront tenus de se rendre deux fois par jour dans chaque corps de garde pour y obtenir des rapports de ce genre.
Art. 5. Chaque fois que le propriétaire d'un animal mort de l'espèce ci-dessus mentionnée, sera connu, il sera tenu de payer la somme de deux piastres par chaque animal ainsi transporté à moins qu'il ne préfère le transporter lui-même au dit établissement de MM. Duval & Dupar, à ses propres frais, et dans un délai de douze heures après avoir été notifié de le faire par le commissaire qui aura fait le rapport de cette circonstance.
Art. 6. Lorsque le dit établissement aura été achevé et entièrement prêt à entrer en opération, le maire devra alors donner avis pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux gazettes de cette ville, prohibant l'inhumation d'aucun animal mort, dans les espèces mentionnées ci-dessus; et la présente ordonnance ne pourra être mise en vigueur qu'à la dite époque.
Art. 7. Toutes contraventions aux dispositions de la présente ordonnance sera punie d'une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres, et qui n'excédera pas cinquante piastres, recouvrable par devant tout tribunal compétent.
Art. 8. Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rapportées.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 19 octobre 1840.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme
S. W. WATTERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS.
Le 10 mai 1841.

EN vertu de l'ordonnance qui précède, qui a été adoptée par le conseil de la municipalité No. un, et par suite de ce que MM. Duval et Dupar m'ont informé que l'établissement fondé par eux dernièrement, pour remplir le but de la dite ordonnance, est prêt et entièrement achevé, je donne avis public qu'à l'expiration d'un délai de vingt jours, à compter de la présente publication, la susdite ordonnance sera en pleine force et vigueur dans la dite municipalité, et que les citoyens qui y habitent seront sujets à toutes les dispositions qu'elle renferme.
12 mai—20 WM. FRERET, Maire.

ARDOISES DE TOITURES—Récemment reçu par le navire Alerte de Liverpool, 650 carrés d'ardoises, de la meilleure qualité, et de dimensions assorties, savoir: 24 sur 12, 22 sur 12, 20 sur 10, 18 sur 10, 16 sur 10, 16 sur 8, et 14 sur 8, lesquelles seront vendues en lots à la convenance des acheteurs, à vendre pour du comptant. S'adresser à LYALL & DAVIDSON,
25 mai 188, rue des Remparts ou 164, Camp

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE,
DE PHILADELPHIE,

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevaia, où il sera honoré de donner aux personnes qui les réclameront les soins de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.
Jacob Wilcox, Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt, Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co, Henry L. Bennet,
Henry Lockett, Z. Hyde,
Dr. Luzenberg, Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan, John P. Nisbet.
14 dec

CHARRETTES, DRAYS, WAGONS &c. Le soussigné a reçu par le B. Mexick, un grand envoi de charrettes, drays, waggons, pour 2 et 4 chevaux, roues de charrettes à boeufs, assorties, brouettes, &c., provenant des manufactures de Philadelphie. JAMES D. DENEGRE, 10 mai 16, Douane.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les traitent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, de qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

D. M. Hughes contre ses créanciers et les créanciers de Hughes & Co
PAR J. A. BEARD & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 novembre 1840, il sera vendu à l'encan mercredi, le 2 juin, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par les insolvables à leurs créanciers, savoir:
1o. La moitié indivise de 21 îlets de terre situés au faubourg Montreuil et désignés comme suit; sur un plan du dit faubourg, dressé le 4 juin 1836 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, not. pub., savoir:
Le no. 26, 6 lots; no. 29, 12 lots; no. 30, 6 lots; no. 31, 6 lots; no. 32, 4 lots; no. 33, 6 lots; no. 34, 6 lots; no. 35, 4 lots; no. 36, 6 lots; no. 37, 6 lots; no. 38, 12 lots; no. 39, 6 lots; no. 40, 6 lots; no. 41, 12 lots; no. 42, 6 lots; no. 43, 6 lots, no. 44, 12 lots; no. 45, 6 lots; no. 46, 6 lots et no. 47, 6 lots, no. 61, 6 lots.
2o. Deux lots situés à la Passe Christiane [illegible] de Hancock, Etat du Mississippi, désignés sur le plan dressé par L. Sergi, architecte le 6 juin 1836, et déposé dans l'étude de D. L. McCay, not. pub., par les nos. 45 et 46. Le lot no. 45 a un demi arpent de façade au Golfe du Mexique, vingt huit arpents et cent treize pieds de profondeur sur le côté du no. 46 et quatre vingt seize pieds sur la ligne de derrière. Le lot no. 46 contigu au précédent a les mêmes dimensions.
Conditions—Pour les propriétés du faubourg Montreuil, 1-5 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour les propriétés de la Passe Christiane, l'acheteur se chargera du paiement de $0 et de l'intérêt à partir du 14 décembre 1837; 1/4 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant F. Grima, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

Vente de Syndic.
PAR BENJ. KENDIC.

IL sera vendu à l'encan vendredi, le 4 juin à midi à l'arcade Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 26 avril 1841, et à la requête de Patrick Ward, seul syndic de la masse des créanciers de Patrick Ward, les propriétés suivantes, savoir
Huit certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos. 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet A sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springlett voyers, portant la date du 3 janvier 1835 et déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.
Les lots nos. 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur.
Les lots Nos. 18, 19, 20, 21 et 22, contigus ont chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—comptant.
Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 1er. mai

PAR FAUCHIER & CROZAT.
Vente de Syndic.

IL sera vendu le 8 juin, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de la Louisiane, en date du 3 mai 1841, et sous la direction de Jacques Medica, syndic, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit Jacques Medica à ses créanciers, savoir:
Un lot de terre de valeur, situé au bayou Lafourche, mesurant 130 pieds de face audit bayou Lafourche, sur 100 pieds de profondeur, à la distance d'un mille de Donaldsonville. Il y a sur ledit lot une maison en briques, un magasin briqueté entre poteaux et un pigeonnier.
Conditions—comptant.
L'acte de vente pardevant Paul Bertus, notaire public aux frais de l'acquéreur.
19 mai—10, 13, 16, 20, 23, 26, 29 mai 1, 4, 8 juin

Auguste Bonneron contre ses créanciers—Cour du Commerce
PAR ANTHONY FERNANDEZ.

PAR ordre et sous la direction du syndic de cette faillite, il sera vendu samedi, le 5me. jour de juin 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, dans cette ville, le bail d'un magasin situé sur la Vieille Levée entre les rues des Ursulines et Hopital, à côté du magasin occupé par M. O. Reilly, ayant aussi une entrée dans la rue Gallatin. Ce bail a à courir jusqu'au 1er novembre 1842.
Ce magasin est très bien connu pour avoir été occupé par ledit Auguste Bonneron.
Conditions, à la vente. 20 mai—6

TRESOR DE LA POITRINE.
Pate Pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pate Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, on un mot les meilleurs médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Marta, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 24 fev—6m

CARGAISON DE MARSEILLES.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement de la barque Noble, de Marseille, les marchandises suivantes:
450 barriques vin rouge,
50 1-2 do do,
60 barils vin de Porto,
30 barils vin de Madère,
150 caisses vin muscat,
400 paniers huile d'olives,
[illegible] paniers do do,
100 caisses liqueurs assorties,
200 sacs et 10 balles bouchons,
60 caisses savon de Castille,
16 caisses soufre en rouleaux,
125 caisses salaisons assorties,
10 balles amandes douces,
400 jarres à eau assorties,
300 paquets d'ail.
GEORGE GREEN & BROTHER.
25 mai 86 rue Gravier

HABILLEMENS pour enfans—M. Vr. Debaux prévient ses connaissances qu'il offrira samedi prochain les articles suivants arrivés par le navire Caledonia, Brander
2 balles coutils dessins nouveaux,
1 do mérinos drap d'été.
Un bel assortiment d'habillemens d'été pour hommes et enfans, et divers autres articles pour être vendus en gros et en détail. Rue de Chartres No. [illegible]
21 avril

INSTRUMENT DE MUSIQUE A PRIX COUTANT.
T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici au 20 courant, à prix coûtant: instruments de musique en tout genre, et musique de Lucie, de Lammermoor, Anne de Boulen, Zanetta, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, la Reine d'un Jour, la Perruquier de la Régence, et autres, qu'il vient de recevoir et qu'il offre à 25 pour cent de Ro[illegible]

LES soussignés offrent à vendre à bon marché sur la Levée:
400 barriques vins de Marseilles, marque de Bergasse,
200 do do de Legier,
20 1/4 do Vin de Madère de Marseilles,
25 barils
30 1/4 de barriques imitation de vin de Porto,
200 caisses vin Muscat de Frontignan,
100 do eau de fleurs d'oranger,
25 do liqueurs,
100 paniers huile d'olives douce,
400 paniers bouteilles vides,
450 milliers de bouchons,
10 do do pour damejeannes.
CANTIN, DARAN & Co.
17 mai 11 et 13, rue St. Louis

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, maison Vasson. Le soussigné appelle l'attention du public de la Nlle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, gradins de Russie, ornements en albâtre, tables rondes en marbre, et autres différents articles d'Italie qu'il vend à des prix fort réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues, &c. N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv J. FILIPPINI

VINS, Huile et Eau-de-vie—400 barriques vin rouge,
100 barriques Malaga doux,
20 do Porto véritable,
20 do Madère do,
20 do huile d'olives,
[illegible] barils eau de-vie espagnole,
20 barils amandes,
60 caisses morues,
100 do raisins MR. Le tout en bon état, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
17 mai 28, Vieille-Levée

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Eleanor, venant de Bordeaux:
300 barriques vin Montferrand.
120 do. Cote de Bourg.
30 do St-Estèphe et St.-Julien, Médoc vieux,
30 do Bassin
50 caisses vin rouge de 12 bouteilles
130 demi pipes eau de vie Maglory Cognac, 1838.
20 do do 4me. preuve J. J. Dupuy.
20 do do do A. Daussat.
50 barils vinaigre blanc clarifié.
60 caisses prunes de choix de conserve en poisons.
20 caisses liqueurs assorties
1507 paniers anisette fine.
60 caisses extrait d'Absinthe.
21 av BOUTIN, GALLY & Co.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans ses genres les plus nouveaux et les plus fins, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées, les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en platre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
21 dec C. L. SEIZAS.

ASPHALTE.
B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, quaisiers, écuries, remises et banquettes.
Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.
☞ Son office No. 6, Passage de la Bourse. 16 nov

DEZAUCHE, Dentiste,
POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS. Traite les affections du système dentaire.
☞ Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.
25 fev—6m

HUILE DE LIN—5000 gallons huile de lin d'Allemagne en pots en terre de 8, 24-1 et 3 gallons, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 44 Bienville 17 mai

LES soussignés offrent à vendre à bon marché, sur la levée:
400 barriques vin de Marseilles, marques de Bergasse
200 do do de Legier
30 1/4 de barriques, vin de Madère de Marseilles,
25 barils do do
200 caisses vin de Muscat,
100 do eau de fleurs d'orange,
25 do de liqueurs,
[illegible] paniers huile douce
400 paniers bouteilles vides,
450 milliers bouchons de bouteilles,
12 do do de damejeannes.
100 caisses salaisons assorties.
CANTIN, DARAN & Co
13 mai 11 et 13, rue St. Louis

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux chefs de familles de la Nouvelle Orléans et de [illegible] que des paroisses environnantes, que la [illegible] s'ouvrira le deux novembre prochain, dans leur [illegible] pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.
Ils s'engagent à porter l'attention la plus suivie à leur amélioration morale et intellectuelle.
Les avantages de Carrollton sous bien des rapports, et l'avantage de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, [illegible] ment ont été admirablement adaptés pour l'objet qu'on se propose.
Comme l'institution doit être strictement [illegible] l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.
Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge s'applique aux deux départements.
L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 1 janvier et finissant le 30 juin, celle d'été, commençant le 1 juillet et finissant le 30 de décembre.

CONDITIONS—Externes.
Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune [illegible]
Pour deux des langues mentionnées, [illegible]
Pensionnaires par an, [illegible]
Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans
Messrs Félix Garcia, [illegible]
R. Menard, [illegible]
Isaac T. Preston, [illegible]
A la Paroisse Jefferson.
Messrs [illegible]
[illegible]